



RAPPORT DU RÉSEAU AVIAIRE

COMPTE RENDU AUX PRODUCTEURS ET INTERVENANTS

Avis : ces informations vous sont transmises à titre de producteur ou intervenant du secteur avicole québécois. Elles résument certains aspects de situations cliniques ou autres rapportés par les médecins vétérinaires membres du Réseau aviaire, les médecins vétérinaires praticiens et le laboratoire de diagnostics du MAPAQ. Ces informations sont basées sur des impressions cliniques et des résultats de laboratoire pour le trimestre concerné. Si vous avez des préoccupations en lien avec la santé avicole, consultez un médecin vétérinaire.

Bronchite infectieuse

Le nombre de cas de bronchite infectieuse diagnostiqué en nécropsie a légèrement augmenté par rapport au trimestre précédent avec 38 cas plutôt que 33 (Figure 1). Ce nombre représente 22% des soumissions chez le poulet à chair. Néanmoins, au questionnaire d'impressions cliniques, c'est une majorité de praticiens qui estime la situation stable par rapport à ce diagnostic (6 praticiens sur 8). Selon les données de nécropsies, la région administrative la plus touchée par la bronchite infectieuse, ce trimestre, est toujours la Montérégie (13/41), suivi de Chaudière-Appalaches (6/41), Lanaudière (6/41) et l'Estrie (5/41). À noter que ce trimestre, il y a eu 2 cas de bronchite infectieuse chez des pondeuses, associés au syndrome de la fausse pondeuse. Ces cas avaient testé fortement positif aux analyses PCR DMV, en élevage à 7 jours d'âge.

Mycoplasma gallisepticum

Le 6 janvier 2024, l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA) vous informait d'un cas de *mycoplasma gallisepticum* dans un élevage commercial de volaille situé dans la région de St-Félix-de-Valois. Ce cas **asymptomatique** a pu être détecté très rapidement grâce à des activités de surveillance active planifiée. Bien qu'il s'agissait d'un cas dans une région de forte densité d'élevages avicoles, aucune détection subséquente du pathogène n'est survenue à la suite de celle-ci. Le site en question a retrouvé son statut négatif le 8 avril 2024.

Il faut souligner que l'initiative de l'industrie de procéder à de la surveillance active planifiée et la collaboration de celle-ci avec l'EQCMA a permis une détection et une prise en charge rapide de ce cas, permettant ainsi de prévenir la transmission à d'autres sites de production.

E. Coli et E. cecorum

Bien que le nombre de diagnostics de colibacillose chez le poulet à chair soit stable par rapport au trimestre précédent avec 82 cas comparativement à 80, la proportion des soumissions qui comporte ce diagnostic a augmenté de 42% à 48%, en raison d'une diminution du nombre de soumissions pour cette sous-catégorie aviaire. On note également une petite tendance à la hausse au questionnaire d'impressions cliniques avec 3 praticiens sur 8 disant observer une augmentation de la fréquence des cas.

Sur les 82 cas dans le poulet à chair, 23 (28%) présentaient une infection concomitante à *Enterococcus cecorum*. Cette proportion est en baisse ce trimestre alors qu'elle était à 36% des soumissions le trimestre passé.

À l'instar des infections à *E. Coli*, les diagnostics d'infections à *E. cecorum* sont également stable en nombres absolus chez le poulet à chair. Toutefois, avec 92 cas ce trimestre, nous avons une diminution en comparaison à la même période l'année passée. Néanmoins, avec 71 soumissions de moins que l'année passée chez le poulet à chair, la proportion de cas demeure stable à 53% des cas soumis comportant ce diagnostic, comparativement à 55% l'année précédente. Au questionnaire d'impressions cliniques, un praticien a commenté qu'il y a « peu de nouveaux cas, mais que les mêmes producteurs continuent souvent à en avoir ».

Figure 1: Nombre trimestriel de diagnostics de bronchite infectieuse issus des nécropsies effectuées au LSA, chez le poulet à chair, de 2020 à 2024

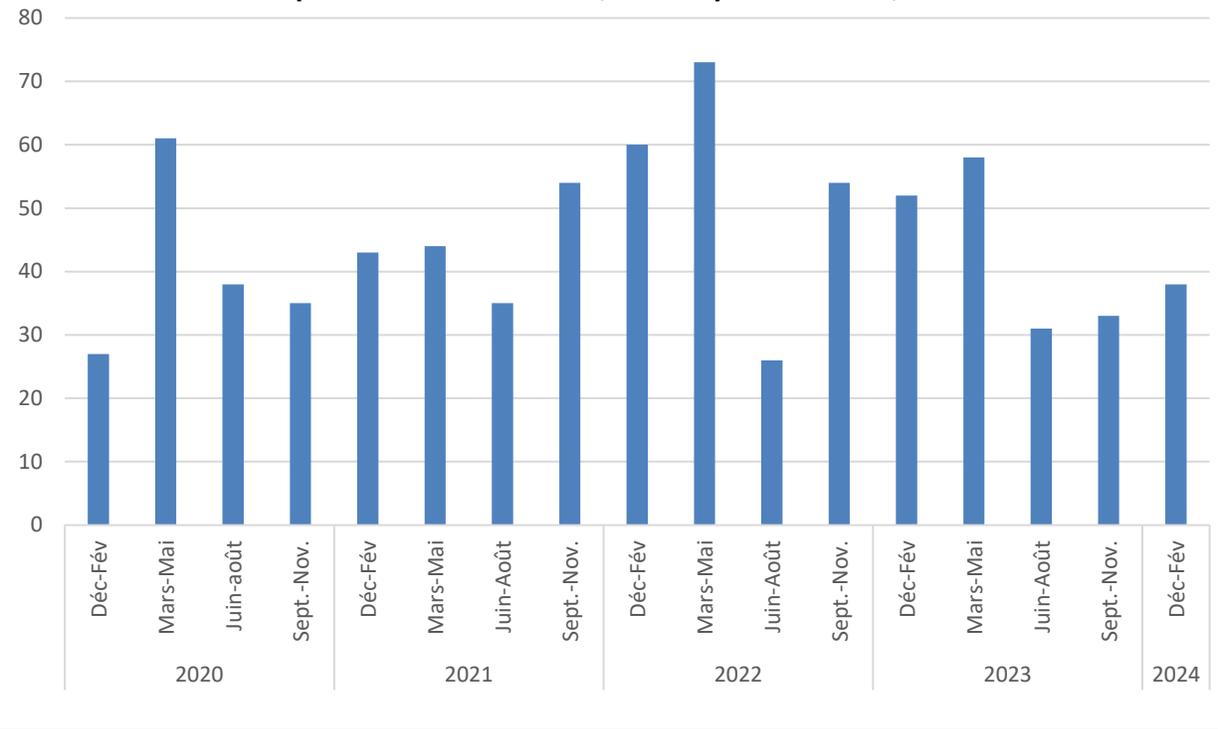
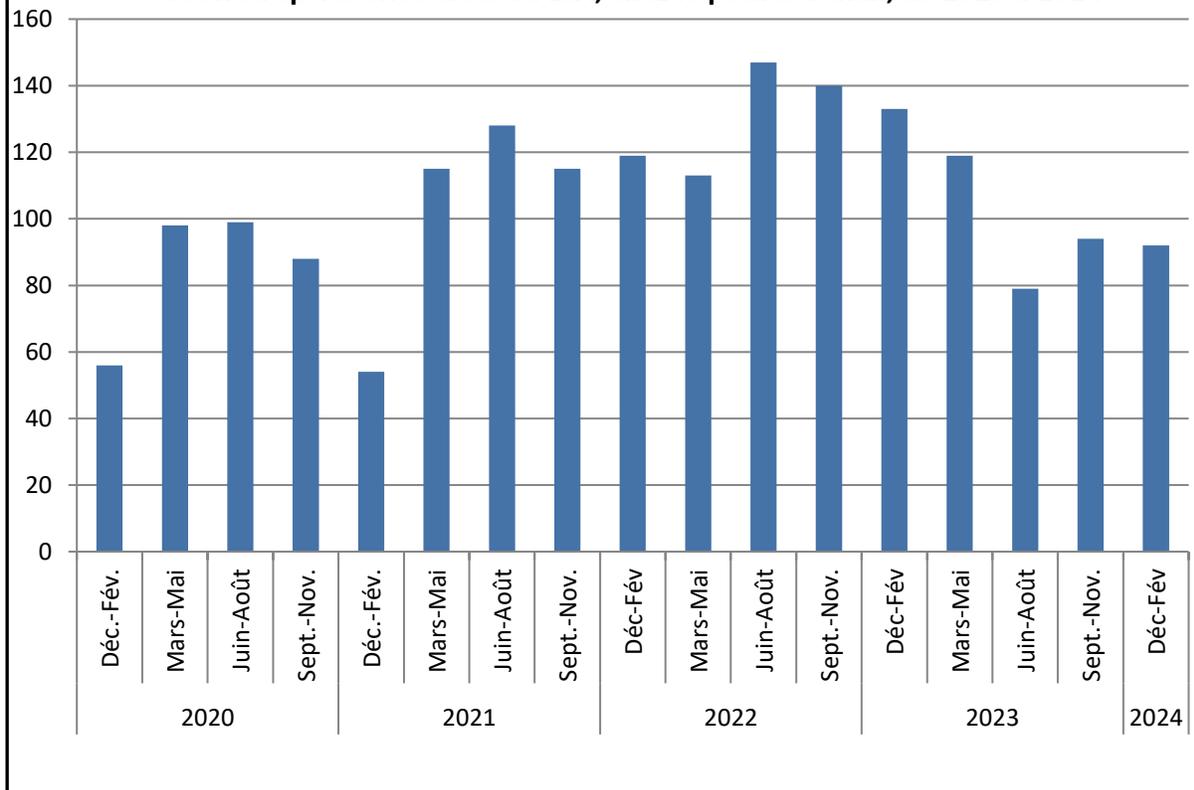


Figure 2: Nombre trimestriel de diagnostics d'infection à *E. cecorum* issus des nécropsies effectuées au LSA, chez le poulet à chair, de 2020 à 2024



Influenza aviaire hautement pathogène

Lors du trimestre de décembre 2023 à février 2024, le Québec a vu trois élevages commerciaux tester positifs pour l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). En date du 28 mars, toutes les zones de contrôle primaire (ZCP) et toutes les restrictions en lien avec ces sites ont été levées. Le 10 avril 2024, l'IAHP est détecté dans un petit élevage non-commercial de volaille. Ce cas est classé comme « non-commercial et non-volaille » par l'ACIA, ainsi, aucune ZCP n'a été émise.

Vous pouvez consulter le tableau interactif de suivi de l'IAHP, conçu par l'ACIA et le Système canadien de surveillance de la santé animale (SCSSA), au lien suivant : [Microsoft Power BI](#)

Le MAPAQ recommande à tous les éleveurs de volailles de rehausser leur biosécurité et leur vigilance. Pour plus de détails sur l'influenza aviaire, consultez la [page web du MAPAQ](#).

LE RÉSEAU

Objectifs :

- Favoriser la détection et le signalement rapides de toute situation anormale ou de tout problème d'importance relatifs à la santé du cheptel avicole.
- Recommander la mise en place de mesures sanitaires ou de gestion permettant de prévenir ou de contrôler les problèmes de santé.
- Diffuser efficacement l'information pertinente auprès des médecins vétérinaires praticiens et des partenaires de l'industrie avicole.
- Établir des partenariats mettant à profit l'expertise en médecine aviaire pour ainsi contribuer au dynamisme de l'industrie avicole.

Responsable du réseau :

Dr Antony Bastien, DMV
Responsable du Réseau aviaire
Téléphone : 418 575-4920
Courriel : antony.bastien@mapaq.gouv.qc.ca